

A LIRE

dans ce numéro :

Dix millions en
six mois Page 2

La Fédération des
produits
chimiques Page 2

Le Comité des
Jeunes Page 3

News Digest Page 4



VOL. XXIX — No 32

Montréal, 28 août 1953

Le syndicalisme ne sera fort et efficace que si chacun des membres de la plus petite unité de négociation s'intéresse à la vie syndicale et accepte de faire sa part, si modeste soit-elle.

DES SALAIRES QUI NOUS JUGENT

Ceux des institutrices rurales

Les journaux publiaient récemment le compte-rendu de la première convention collective conclue entre les institutrices rurales du diocèse de Chicoutimi et les commissions scolaires de la même région.

Je m'empresse de dire que les remarques suivantes ne s'appliquent pas seulement aux salaires des institutrices de Chicoutimi mais que je choisis ce groupe à seule fin d'illustrer des propos qui pourraient s'appliquer tout aussi bien à n'importe quel autre diocèse.

Voici donc les chiffres.

Aux termes de cette nouvelle convention, une institutrice qui commence touchera le salaire ridicule de \$19.21 par semaine. Elle recevra des augmentations annuelles de \$50.00 par année jusqu'à ce qu'elle ait atteint le maximum de \$28.84.

Voilà comment nous payons les jeunes filles à qui nous confions nos enfants. N'importe quel balayeur dans n'importe quelle industrie touche davantage. La première sténographe venue (sans parler des femmes de chambres des hôtels et des serveuses de restaurant) touche en commençant le double de cette somme. Et pour éduquer nos enfants, pour les préparer à la vie, nous donnons à nos institutions les plus bas salaires qui se paient au Canada.

Si encore nous étions une nation pauvre. Nous aurions au moins une excuse. Si du moins nous avions honte, on pourrait espérer que la situation va s'améliorer. Mais non. Cette nouvelle s'étale sur deux colonnes dans tous nos journaux; les employeurs qui ont signé ce contrat dérisoire n'hésitent pas à s'en vanter publiquement.

Voilà certes qui nous juge.

On me dira que les conditions de la campagne sont bien spéciales; que les cultivateurs ne gagnent pas beaucoup d'argent comptant, etc., etc. Devant de pareils salaires, ces excuses aussi sont honteuses. Si les commissions scolaires ne peuvent pas payer, qu'elles cèdent la place à d'autres pouvoirs qui le peuvent. Je ne vois pas pourquoi la remarque de Pie XI ne s'appliquerait pas ici comme ailleurs, à savoir qu'une industrie doit fermer ses portes plutôt que de tenir dans la misère un groupe de travailleurs.

Gérard PELLETIER

(suite à la page 2)

MONTREAL

Dix cents d'augmentation aux métiers de la construction

L'augmentation changera le sort de quelque 25,000 journaliers — Les autres 20,000 travailleurs couverts par le décret reçoivent déjà davantage

Quelque 25,000 journaliers des métiers de la construction attendent avec impatience la ratification, par le gouvernement provincial, d'une entente déjà conclue entre leurs représentants syndicaux et les constructeurs qui les emploient.

La convention aurait dû, normalement, recevoir la sanction gouvernementale quinze jours plus tôt. On ignore ce qui retarde cette procédure au cabinet des ministres. Des observateurs avertis croient pourtant que le gouvernement a voulu consulter certains députés à cause des changements de juridiction apportés cette année au décret.

En effet, le décret en question, qui se limitait jusqu'ici à l'île de Montréal, devra inclure désormais un rayon de 15 milles autour de la Métropole ainsi que certains centres particuliers comme Valleyfield, qui n'étaient pas couverts auparavant. Les nouvelles conditions s'appliqueraient donc à toutes les entreprises situées dans l'île de Montréal, indépendamment de leur importance, ainsi qu'à tous les chantiers de plus de \$25,000 dollars ent de hors de l'île.

Aux termes de la nouvelle entente, tous les métiers sont augmentés de 10 cents l'heure au delà des minima stipulés dans la convention précédente. De plus, une clause spéciale oblige l'employeur à payer trois heures de travail à tout ouvrier qu'il n'aura pas pré-

venu la veille au soir de l'interruption du travail.

Transport

Relativement au transport des travailleurs, ceux-ci seront compensés au taux de leur emploi si la distance à franchir, au delà des limites de la Régie des Transports, impose un déplacement qui exige plus d'un quart d'heure.

Suppléments

Quant au temps supplémentaire, la nouvelle clause comporte les avantages suivants: a) temps double pour tout travail exécuté entre 10 heures p.m. et 8 heures a.m.; b) temps et demi pour le travail du samedi matin; c) temps double pour le travail exécuté entre le samedi midi et le lundi matin à 8 heures.

Ces nouvelles conditions ne s'appliquent pas aux poseurs d'ascenseurs, couvreurs en amiante, ouvriers de la tuile, du marbre et du

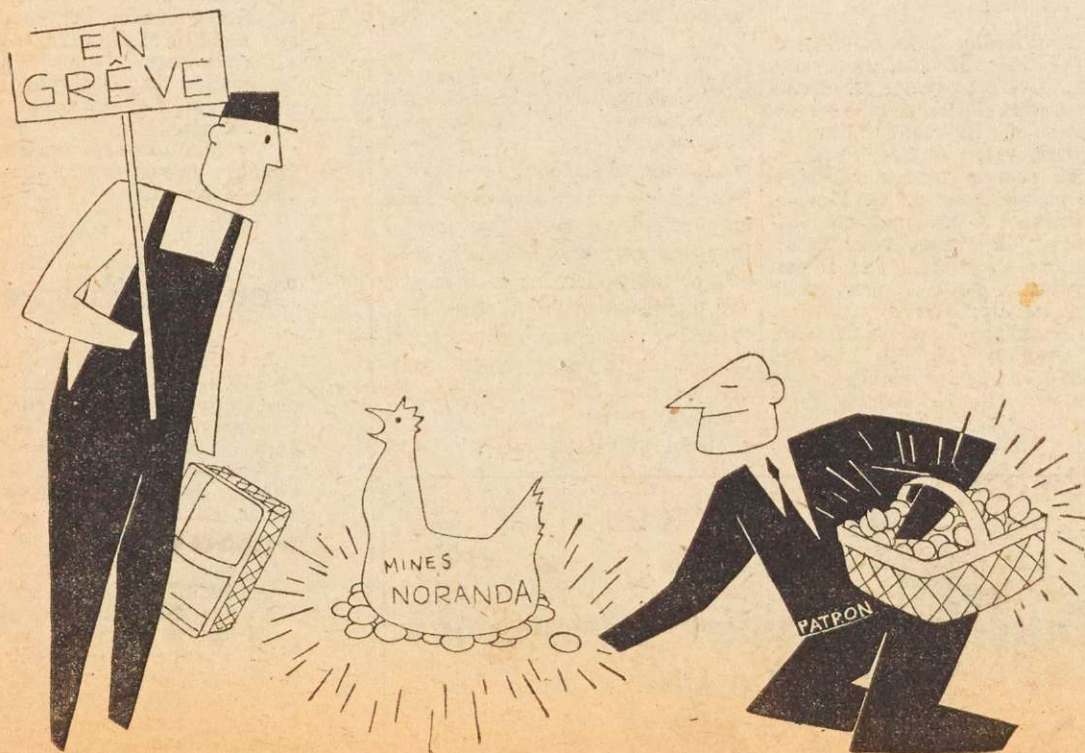
terrazzo, non plus qu'aux plombiers tous groupes qui négocient directement avec les employeurs des contrats distincts.

L'augmentation ne touche pas non plus la totalité des 45,000 ouvriers couverts par le décret, étant donné que la plupart reçoivent déjà des salaires supérieurs à ceux qui sont stipulés ici. Elle s'applique toutefois aux quelque 25,000 journaliers dont le sort est particulièrement dur si l'on considère qu'ils ont des salaires inférieurs et qu'ils chôment généralement pendant deux à trois mois chaque hiver.

Ce sont ces derniers qui attendent avec le plus d'impatience la ratification du décret. Le retard apporté par le cabinet provincial les a déjà privés de l'augmentation de 10 cents au cours des deux dernières semaines.

On croit toutefois que la ratification sera chose faite cet après-midi et que l'augmentation s'appliquera dès lundi.

ILS SONT EN GREVE ...



... parce qu'ils ont droit, eux aussi, au bon bout de la poule ... !

A L'APPROCHE DU CONGRES:

L'Exécutif de la C.T.C.C. prie une fois de plus tous les syndicats de veiller à bien se mettre en règle, afin que leurs délégués soient dûment accrédités. Il faut se rappeler surtout les règlements relatifs à l'envoi des lettres de créance et à l'acquittement des frais d'inscription.

En six mois...

DIX MILLIONS de bénéfice net pour L'ALCAN

Les lecteurs du Travail connaissent le problème qui se discute présentement à Arvida, en négociations post-arbitrales. Depuis la publication de la décision des arbitres, les pourparlers ont repris, étant donné que la décision majoritaire paraissait inacceptable aux ouvriers en cause.

La partie syndicale avait basé sa preuve sur le fait que l'Alcan est l'une des plus grosses et des plus riches compagnies canadiennes (sinon la plus grosse et la plus riche) et qu'elle devait, pour cette raison même, payer les plus hauts salaires. Les travailleurs prétendent que personne ne dépassera jamais les limites établies si les magnats se refusent à les dépasser, et que la mesquinerie des "gros" justifierait les moins gros de laisser stagner les salaires à des niveaux déraisonnablement bas.

Amortissements

On devine que la compagnie s'est opposée à cette preuve. Il n'en est que plus amusant de voir paraître, au beau milieu de ce débat, une nouvelle comme celle de la semaine dernière. On lisait en effet, dans tous les journaux du Canada, les chiffres suivants :

Les comptes consolidés de l'Aluminium Company of Canada, Limited et de ses filiales font voir un bénéfice net de \$10,267,147 pour le premier semestre de 1953, à rapprocher de \$10,997,486 pour le premier semestre de l'an dernier.

Ventes

Les ventes du premier semestre ont passé de \$115,670,119 l'an dernier à \$124,280,736 cette année, mais les revenus d'exploitation inclus dans le chiffre d'affaires total qui proviennent surtout de services de transport maritime et ferroviaire, ont baissé de \$15,851,027 à \$7,972,122. Le coût des marchandises vendues, y compris les frais d'exploitation, a monté de \$68,203,729 à \$70,725,564, mais les frais d'exploitation relatifs aux revenus d'exploitation mentionnés plus haut ont baissé de \$13,433,065 à \$7,415,291.

La production

La production de métal brut de la société pour les six premiers mois de l'année en cours a atteint 244,060 tonnes métriques, à comparer à 218,382 tonnes métriques pour la première moitié de 1952. Les exportations d'aluminium du Canada aux États-Unis se sont élevées à 100,300 tonnes métriques, accusant une augmentation de 110% sur le premier semestre de 1952.

DES SALAIRES...

(Suite de la page 1)

Si j'avais une fille et qu'elle voulait devenir institutrice rurale, je n'hésiterais pas à la diriger vers n'importe quel autre métier. Non pas seulement parce qu'elle y vivrait mieux mais parce que j'ai la conviction qu'à \$19.21 par semaine, une institutrice ne peut pas remplir convenablement ses fonctions, qu'elle prive malgré elle les enfants de l'éducation à laquelle ils ont droit. Pour bien enseigner, il faut se perfectionner, se rafraîchir sans cesse; pour se perfectionner, il faut aller suivre des cours, s'acheter des livres, rencontrer des maîtres. Or, cela est impossible à même des salaires de famine.

Il existe au Québec un scandale des institutrices rurales. Ceux qui y sont mêlés actuellement, en toute bonne conscience, pourraient bien se rendre compte un jour qu'ils ont fait métier d'exploiteurs, sous la protection de l'autorité.

Voilà ce qui se nomme une situation immorale.

Gérard PELLETIER



FA. 3633*
Vendeur autorisé
CHEVROLET et OLDSMOBILE
CAMION CHEVROLET

Pièces de rechange
GENERAL MOTORS

Autos usagées
parfaitement reconditionnées

Service de 24 heures

Coin Amherst et De Montigny,
MONTREAL

PROTEGEZ-VOUS CONTRE LES FRAIS MEDICAUX CHIRURGICAUX ET HOSPITALIERS



L.A.C.T.C.C. RECOMMANDE A TOUS SES SYNDIQUES

LES SERVICES DE SANTÉ DU QUÉBEC

DANS LE MOUVEMENT

PRODUITS CHIMIQUES

EN CONGRES

La fédération aura son organisateur

Une réunion spéciale du Congrès de la Fédération nationale des travailleurs de l'industrie chimique, sous la présidence de M. J.-Emile Hébert, de Shawinigan, président national de la dite fédération, a eu lieu récemment à Shawinigan.

On sait que cette fédération, qui groupe présentement 8 syndicats dont 4 de Shawinigan, un de Red Mills, un de Montréal, un de Farnham et un de McMasterville, a été fondée le 11 janvier dernier à Shawinigan dans le but d'unir tous les travailleurs de l'industrie chimique au Canada.

Une trentaine de délégués représentant 60 syndicats affiliés participaient au Congrès de dimanche dernier.

Le secrétaire

Le confrère Jean Marchand, secrétaire général de la CTCC a tenu à venir personnellement souhaiter la bienvenue à cette nouvelle fédération dans les cadres de la CTCC. Après avoir souligné l'importance de l'industrie de base des produits chimiques, le confrère Marchand a abordé le problème de l'opposition manifeste

et soutenue que rencontrent présentement les militants du syndicalisme catholique, en déclarant que la CTCC n'a pas été fondée pour distribuer ou recueillir des compliments auprès des autorités civiles mais bien pour servir et protéger efficacement les droits et les intérêts des travailleurs. Toutes les difficultés que l'on se plaît, en certains milieux, à organiser sur notre route, ne constituent pas pour nous une invitation à ne rien faire et à abandonner les ouvriers à leur sort. Au contraire, c'est un stimulant qui nous pousse à redoubler d'ardeur. En terminant son message aux délégués pré-

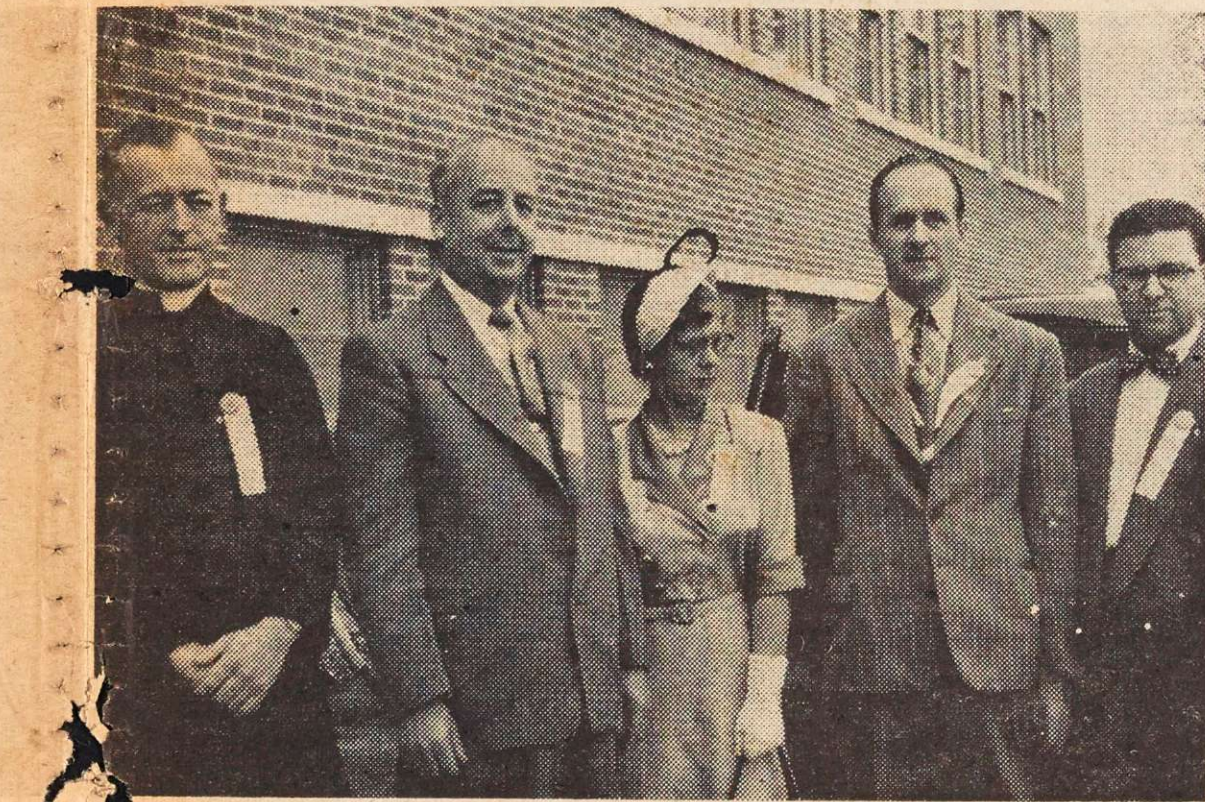
Encouragement

M. le chanoine Henri Pichette, qui assistait à ce congrès comme aumônier, a également adressé aux délégués un message d'encouragement et des directives sérieuses. Il les a invités à entreprendre leur travail dans un esprit d'apostolat, visant à déraciner l'égoïsme qui règne encore au sein de l'industrie chimique, pour lui substituer un sens social plus conforme aux aspirations de la personne humaine.

Un libéré

Au nombre des décisions importantes prises par le congrès, soulignons celle qui a trait à l'engagement d'un libéré qui sera chargé d'entreprendre et de diriger une campagne d'organisation intensive dans les nombreuses entreprises de l'industrie chimique non encore organisées.

L'élection du comité exécutif pour la nouvelle année a donné les résultats suivants: M. J.-Emile



Le comité exécutif de la Fédération des Gantiers a posé pour notre photographe à l'issue de l'élection tenue au récent congrès de St-Tite. De gauche à droite: M. l'abbé Paul-Emile Bolté, p.s.s., aumônier; M. Léopold Renaud (Montréal) président; Mlle Alexina Gariépy (Loretteville) 1ère vice-présidente; M. Jacques Hardy (St-Tite), 2ème vice-président; M. Lucien Laforest, secrétaire-trésorier.

Hébert a été réélu par acclamation à la présidence pour un nouveau mandat. M. Eugène Dubé, de Montréal, a été élu par acclamation à la présidence de la vice-présidence. Il remplace le confrère

Jean-Paul Spatts qui a quitté l'industrie des produits chimiques il y a quelques mois. M. Armand Laurier, de MacMasterville, a été réélu à la deuxième vice-présidence. Henri Therrien de Shawinigan

remplace Fernand-D. Lavergne comme secrétaire. Le confrère Lavergne a décliné en raison de ses nombreuses occupations. Maurice Laurence a été réélu au poste de trésorier.

A MONTREAL CONGRES FEDERAL des barbiers et coiffeurs

Une trentaine de délégués masculins et féminins représentant les employés barbiers, coiffeurs et coiffeuses de près de dix centres de la province se réunissent en fin de semaine à Montréal, pour étudier très sérieusement des problèmes qui les touchent.

Messes, banquet et danse, ont de temps à autre tiré les congressistes des longues séances d'étude. M. l'aumônier P.-E. Bolté, p.s.s. a assisté à toutes les séances du congrès. M. Horace Laverdure, vice-président de la CTCC, a aussi participé à quelques activités de la fin de semaine.

Les élections, présidées par le confrère Roger McGinnis, du journal "Le Travail" ont donné le résultat suivant:

M. Paul-Emile Cabana, réélu à la présidence; M. J.-J. Bourgeois (Hull), vice-président; M. Denis Leblanc, (Sorel), secrétaire-correspondant; M. Raymond Girouard (St-Hyacinthe), secrétaire-financier, et comme directeurs, Messieurs et mesdames: G. Poirier, pour Québec; J.-D. Monat, pour St-Hyacinthe; R. Masse, pour Saint-Hyacinthe; R. Brais, pour Drummondville; Annette Richer, pour Drummondville; René Messier, pour Granby; Simone Daniel, pour Granby; Ernest Laroche, pour St-Jean; Ena Tremblay, pour Chicoutimi; Hervé Jutras, pour Victoriaville; Gérard Dupont, pour Trois-Rivières.

AUJOURD'HUI devenez membre de: L'Entraide Immobilière Laurentienne DEMAIN

Vous posséderez votre maison
1344 est, rue Sherbrooke Tél.: AM. 3693

A SHERBROOKE Un décret sera abrogé

Le malaise qui existe depuis quelques mois dans l'industrie de la construction s'est accru, récemment, quand les dirigeants du Conseil national des Métiers de la construction des Cantons de l'Est ont décidé de faire parvenir au ministère du Travail de la province de Québec une demande d'abrogation du décret qui régit plus de 7,000 ouvriers de la construction dans cette région.

L'agent d'affaires du Conseil, M. Jules Pichette, a déclaré que le groupe, qui réunit douze syndicats de la construction dans les principaux centres des Cantons de l'Est, tous affiliés à la Confédération des travailleurs catholiques du Canada, désirent manifester de cette façon son mécontentement pour la manière passée jusqu'ici avec l'Association des constructeurs des Cantons de l'Est.

L'abolition du décret signifierait la tombée des régies de l'Etat sur les taux de salaires et les heures de travail, et la liberté de l'employeur d'embaucher les ouvriers aux conditions désirées. Ce décret est en vigueur depuis 1936 dans les comtés de Sherbrooke, Compton, Frontenac, Stanstead, Shefford, Brome, Missisquoi, Richmond et Wolfe. Il affecte environ 4,000 hommes de métier et 3,000 journaliers dans l'industrie de la construction.

Dans son rapport sur les activités de l'an passé, le président, M. P.-E. Cabana, attire l'attention des congressistes sur l'opportunité d'augmenter les contributions syndicales, d'étudier de manière très sérieuse la formation d'une corporation. "Il faut faire appel à tous les membres-délégués, a-t-il dit, et multiplier les efforts afin que dans chacun des centres, il se fasse beaucoup d'éducation syndicale. L'esprit véritable du syndicalisme doit être reflété par les membres de notre métier qui rencontrent tout le monde".

Deux problèmes

Les deux principales questions en litige entre le Conseil national des Métiers de la Construction des Cantons de l'Est, dont le président est M. Paul Laumelle, et l'Association des Constructeurs des Cantons de l'Est, dont le président est M. Gérard Laforêt, sont celles des salaires et de la sécurité syndicale.

Les membres de l'union demandent une augmentation générale de 5 cents l'heure, immédiatement, et une autre augmentation de 5 cents l'heure à partir du 1er avril prochain, et ils veulent en plus que tout employé devienne membre du syndicat après une certaine période d'embauchage. Ils exigent que le contrat soit valable jusqu'au 31 mars 1955.

Un plan d'action Le Comité fait rapport sur les problèmes des jeunes ouvriers

N'ayant aucunement l'impression de connaître tous les problèmes avec lesquels les jeunes sont aux prises, le Comité croit que les suivants devraient attirer son attention d'une façon toute particulière:

- 1- Travail des jeunes en bas de 16 ans;
- 2- L'apprentissage;
- 3- Manque d'éducation syndicale chez les jeunes;
- 4- Problème de l'épargne chez les jeunes;
- 5- Conscience professionnelle chez les jeunes;
- 6- Manque de contacts avec les jeunes;
- 7- Education syndicale pas assez avancée dans les programmes scolaires, etc., etc.

Nous avons touché tous ces problèmes en général. Nous croyons fermement qu'il y aurait avantage pour le mouvement de tenter d'y apporter une solution. Nous croyons que le meilleur moyen pour y arriver serait de viser à obtenir plus de coopération des mouvements spécialisés, comme la J.O.C., la J.O.C.F., la I.E.C., etc., etc.

Un moyen efficace serait de faire l'éducation syndicale des jeunes. Il y aurait plusieurs façons de le faire. Nous nous permettons d'en suggérer quelques-unes:

- 1- Inviter les chefs de mouvements spécialisés à nos activités, telles que Congrès de la CTCC, réunions des Conseils centraux etc...
- 2- Nomination de jeunes aux

Exécutifs de Syndicats et les Comités de négociations.
3- Fondation de caisses d'épargne par voie de négociations.
4- Recrutement des apprentis.
5- Conférences ou forums dans les écoles pour les finissants, etc., etc.

Afin que tous nos syndiqués connaissent bien les problèmes des jeunes, il fut décidé qu'une série d'articles soient envoyés au journal "LE TRAVAIL" pour publication. Ces articles seraient préparés par les membres du Comité et seraient publiés dans l'ordre suivant:

- 1- Moralité et Conscience Professionnelle, par Monsieur Bolté, p.s.s.
- 2- Les Jeunes dans le Syndicat, par René Gosselin.
- 3- Vie de Famille des Jeunes et Epargne, par Marcel Lanouette.
- 4- Apprentissage par Alphonse Protée.
- 5- Les Jeunes et le Matérialisme par G.-E. Hébert.

Il fut décidé que le secrétaire, accompagné de M. Bolté et du confrère Marcel Lanouette, rencontre l'Exécutif national de la J.O.C. Afin d'étudier ensemble les moyens à prendre pour établir une relation plus étroite entre les deux organismes et aussi pour connaître les résultats qu'ils ont obtenus avec leur enquête de 1950 sur les problèmes des jeunes travailleurs. Le secrétaire se charge de provoquer cette rencontre.

LE PROBLEME OUVRIER De la voile et du gouvernail

Le mouvement ouvrier est une force irrésistible qu'il est inutile et dangereux de vouloir arrêter. C'est une vague de fond qu'il ne faut pas tenter d'endiguer mais qu'il faut plutôt canaliser et diriger.

On craint en certains milieux que cette force qui monte ne renverse tout sur son passage dans une révolution, un bouleversement social. Cette crainte n'est pas sans fondement si l'on s'en rapporte aux expériences malheureuses qu'ont déjà vécues certains pays.

Mais cette force que l'on redoute ne sera pas destructrice si, d'une part, on ne tente point de l'écraser et si, d'autre part, elle est orientée par une doctrine saine et dirigée par des chefs compétents et chrétiens, à la hauteur de leur tâche. A certaines heures, surtout lorsqu'apparaît une menace de grève ou qu'éclate un conflit de travail, les chefs ouvriers eux-mêmes se sentent impressionnés par la force des masses ouvrières que le syndicalisme place entre leurs mains. Ils sont alors à même de mesurer la hauteur comme la gravité de leurs responsabilités, comme de pressentir tous les désastres que pourrait entraîner une erreur un faux pas, une parole malheureuse. Ils peuvent en même temps réaliser tout ce qu'exige de compétence, de prudence et de fermeté l'exercice des responsabilités qu'ils ont acceptées.

Etre chef, c'est sans doute une vocation providentielle et spéciale. Cela suppose certaines qualités naturelles que la Providence n'a pas données à tout le monde.

Mais être chef dans le syndicalisme chrétien impose un effort de formation qu'on ne peut point refuser sans se condamner à être inférieur à sa tâche et infidèle à sa vocation. On ne peut accepter des responsabilités dans le mouvement syndical chrétien si l'on ne veut point consentir aux sacrifices comme aux efforts qui sont nécessaires pour devenir chef compétent et apte, capable de conduire les masses ouvrières non pas seulement à un standard de vie matérielle plus élevée, mais vers une promotion intégrale.

Le chef qui ne ressent pas le besoin qu'il a de s'instruire et de se former est un inconscient et un irresponsable. Le chef qui s'assied aujourd'hui sur son petit bagage de connaissances et prétend miser seulement sur son expérience, est un satisfait qui, demain, ne sera plus à la hauteur des problèmes auxquels le mouvement syndical doit faire face.

LA PERLE DE LA SEMAINE Un péché?

Ceux qui ne veulent voir aucune relation entre les convictions chrétiennes d'un ouvrier et ses attitudes en période de lutte syndicale; mieux encore, ceux qui ne voient dans la morale qu'un instrument propre à décourager les travailleurs de faire la grève; tous ceux et quelques autres encore auront la surprise et le choc de leur vie s'ils parcourent un récent numéro du Labor Leader, organe des travailleurs catholiques américains.

Un prêtre et des grévistes. — Le Père Jérôme Drolet, un prêtre catholique, distribue aux grévistes de la Calcasieu Paper Company, Elizabethtown, Louisiane, des feuillets publicitaires dans lesquels il est dit que "scabber" est un péché. Le Père Drolet a passé plusieurs heures sur les lignes de piquetage depuis que les travailleurs de la Pulpe et du Papier (FAT) se sont mis en grève au mois de septembre dernier.

Service de 24 heures

A LA FEDERATION DU GANT



Congressistes de la Fédération nationale des Gantiers réunis à St-Tite la semaine dernière. Les assises de cette fédération se tenaient au Collège de St-Tite. On voit ici, au milieu des délégués, le secrétaire de la C.T.C.C., Jean Marchand, qui leur rendait visite.

POUR LES MAMANS

QUAND J'Y PENSE...

Mon mari me répète souvent une phrase qui pourrait servir de moto à toutes les mères de famille: "Ne te laisse pas troubler par un si petit détail". Il est vrai que ce qui semble un détail pour le mari peut devenir une montagne pour la ménagère. Si la moitié du marché de fin de semaine est gâté parce que la glacière fonctionne mal, il y a tout de suite plusieurs choses à régler: se débarrasser de ce qui est gâté, prendre les moyens de conserver ce qui reste, nettoyer les dégâts, chasser les mauvaises odeurs, refaire le marché et... pleurer le gaspillage.

Mais on peut tout de même se demander, devant les petits tracés quotidiens: "Est-ce que cela vaut la peine de me rendre malheureuse?" Il arrive de temps en temps qu'on a ça dans le goût de boudier et de se sentir persécutée, et ce n'est pas à ce moment-là qu'on réagira. Il faudrait se dire d'avance, à tête reposée, que ça ne vaut jamais la peine de se rendre malheureuse à cause de tracés ménagers.

Comme c'est toujours un peu difficile de se raisonner quand on est de mauvaise humeur, le moyen le plus facile est de fredonner une chansonnette à plusieurs couplets. Il faut un peu d'attention pour suivre l'histoire de la chanson; cela nous donne le temps d'oublier le reste.

Il y a de ces idées absurdes qui ont été implantées dans l'esprit des jeunes mères modernes, et qu'on ne peut plus déloger. Elles n'ont aucun fondement logique; on se demande vraiment où elles ont pu prendre racine. Il y a par exemple l'idée qu'un enfant d'un an devrait se passer de biberon depuis longtemps. Je me demande sur quoi on se base pour décider du jour au lendemain que le bébé est assez vieux pour se passer de sa bouteille. On sait bien que dans les pays à civilisation moins avancée les pays où la loi naturelle est mieux suivie, il n'est pas rare de voir téter un enfant de deux ans.

Je connais un petit garçon de 15 mois qui mange bien et qui est un modèle de bébé. A n'importe quel moment de la journée, quand il est fatigué et pleurnichard, il se dirige lui-même vers son lit quand il voit arriver sa mère avec un peu de lait ou de jus de fruit dans un biberon. Quand il a bu il s'amuse joyeusement dans son lit, et s'il est assez fatigué, il finit par s'endormir. Est-ce qu'il faudrait enlever le biberon à ce bébé, sous prétexte qu'il est trop vieux, quand visiblement il en a encore besoin et que c'est pour lui la meilleure consolation? Je ne le crois pas, surtout que l'enfant vient d'avoir une petite soeur et que sa maman a moins de temps à lui consacrer. Je suis convaincue que l'enfant va perdre de lui-même le besoin du biberon à mesure qu'il sera pris par les jeux à l'extérieur et à mesure qu'il aura moins besoin de repos dans sa journée. Probablement aussi qu'un de ses jouets favoris finira par remplacer le biberon comme "consolation" quand il faut se séparer du reste de la famille pour aller au lit.

Une autre des folies de notre siècle est cette peur bleue de gêner les enfants. Le Dr Benjamin Spock, dans son livre si précieux pour les parents, "Comment élever et éduquer votre enfant", dit qu'on ne peut pas gêner un enfant simplement en s'occupant de ses besoins et en le consolant quand il est fatigué ou malade. On gêne un enfant quand on empêche son développement et son initiative par trop d'attentions dont il n'a pas besoin.

Cela vaut la peine de prendre quelques précautions, en faisant la lessive, pour éviter du repassage et pour étendre "une belle corde". Les draps, les serviettes, les salopettes et les gilets de coton des enfants n'auront pas besoin de repassage si on prend la précaution de les passer à l'essoreuse sans trop les froisser, et si on plie le linge aussitôt après l'avoir retiré de la corde. Cela paie aussi de bien séparer le linge selon les couleurs de frotter les taches et de ne pas accumuler de trop grosses brassées. La quantité de linge déposée dans la laveuse influence encore plus que la quantité de savon sur la propreté de la lessive. Les experts nous disent qu'il ne faut pas laisser le linge brasser trop longtemps: 15 minutes ou plus pour le blanc, 10 minutes au plus pour la couleur; de l'eau très chaude pour les draps et le linge blanc moins sali, de l'eau moins chaude pour les serviettes et le linge de couleur.

Cela semble un luxe d'acheter des pantoufles à nos petits, quand il y a tant d'autres choses à acheter et que les petits pieds grandissent vite. Mais si vous êtes habile tricoteuse, vous pouvez économiquement leur procurer cette chaussure si pratique, et y coudre des semelles de feutre ou d'un plastique imitant le cuir.

JEANNE

NEWS DIGEST

BUILDING TRADES GET 10 CENTS INCREASE — An agreement covering some 45,000 workers of the building trades in the metropolitan area is awaiting Cabinet confirmation in Quebec, likely to become official this afternoon. It stipulates important improvements: a) 10 cents general increase over the fixed minimum; b) double rate for all work done between 10 p.m. and 8 a.m. and between Saturday noon and 8 a.m. on Monday, also time and a half on Saturday morning; c) three hours pay to any man who has not been advised on the previous night that his work was over; d) full pay for any time spent on traveling outside the limits of the Transport Commission, starting 15 minutes after the crossing of said limits. The new agreement also extends the jurisdiction of the decree to all jobs of \$25,000 or more within a 15 miles radius around Montreal and to various other centers like Valleyfield and Varennes.

It covers all the building trades with the exception of those who have already negotiated separate agreements: plumbers, asbestos roofing, marble, tile and terrazzo workers, etc.

The 10 cents increase concerns mostly the 25,000 laborers, since the other trades are already getting more than the new minimum wages.

CHEMICAL PRODUCTS FEDERATION — The new federation of Chemical Products Workers were meeting recently in Shawinigan Falls. Among other important decisions, they have voted for the appointment of a full time organizer, in order to bring into its fold workers of the industry who are not yet organized.

SHERBROOKE — Seven thousand workers of the building trades have decided to denounce the decree regulating their working conditions. Refusal of a reasonable increase by the employers is the reason.

LA SEMAINE

SHAWINIGAN

Produits chimiques

A Shawinigan, trois syndicats de l'industrie des produits chimiques poursuivent actuellement en conciliation leurs efforts pour en arriver à une entente sur les conditions de renouvellement de leur convention collective de travail.

Tandis que la conciliation se poursuit à la Canadian Carborundum, il semble que les conciliateurs s'acheminent vers un échec à la Canadian Resins et à Shawinigan Chemicals. Dans ces deux derniers cas, le ministère provincial du Travail a décidé de constituer des tribunaux d'arbitrage pour étudier le différend survenu à la suite de l'échec des négociations directes et de la conciliation.

A Shawinigan Chemicals, tandis que le ministère du Travail est à constituer le tribunal d'arbitrage, la compagnie et le syndicat tentent un dernier effort pour en venir à une entente en négociations directes.

Fête du Travail

Le Conseil syndical de Grand-Mère poursuit activement l'organisation des célébrations de la fête du Travail pour Grand-Mère.

Le Comité de la fête du Travail du Conseil central de Shawinigan est également à mettre une dernière main aux préparatifs des célébrations qui auront lieu à Shawinigan lundi le 7 septembre prochain. Le programme comporte une messe dialoguée le matin, des amusements divers pour les enfants dans l'après-midi, et une soirée récréative à l'aréna le soir.

QUEBEC

R. Gosselin, délégué

La Fédération nationale des Métiers du Bâtiment a choisi monsieur Rosario Gosselin, de Québec, comme son délégué officiel à la 4e Session de la Commission du Bâtiment, du génie civil et des travaux publics de l'O.I.T. qui s'ouvrira à Genève le 26 octobre prochain.

Monsieur R. Gosselin est vice-président de la Fédération.

Il est intéressant de noter que les délégués à cette session étudieront "les méthodes permettant l'application progressive à l'industrie de la construction du principe du salaire garanti, y compris les méthodes tendant à supprimer les interruptions temporaires ou fluctuations qui se produisent dans le fonctionnement de l'entreprise et dans l'emploi".

MONTREAL

Imprimerie

Les syndicats de l'industrie du journal de Montréal traversent actuellement une période de réorganisation. Plusieurs assemblées ont été tenues au cours desquelles les membres ont reconnu la nécessité de raffermir leurs cadres tout en arrondissant leurs effectifs.

En particulier, ces travailleurs étudient la possibilité de s'unir en syndicats industriels au lieu de négocier séparément pour chaque métier dans une entreprise donnée.



Organe officiel de la Conf. des Travailleurs catholiques du Canada. Paraît tous les vendredis.

Directeur
GERARD PELLETIER
Administrateur:
MARCEL ETHIER
Rédacteur en chef
ANDRE ROY
Publiciste
ROGER MCGINNIS

Bureaux: 1231 est, rue DeMontigny
Montréal — FA. 3694
Abonnement: Un an, \$1.50;
le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada et imprimé par L'Imprimerie Populaire Limitée, 434 Notre-Dame est, Montréal

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.

Ministre des Postes, Ottawa.



"EXPORT"
LA MEILLEURE
CIGARETTE AU CANADA



Adressez-nous
vos
changements
d'adresse